

NOUVELLE ANNÉE DE TERMINALE BAC PRO

LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN
Présentation du lundi 30 septembre 2024

Deux objectifs

(cf. BO°11 du 14 mars 2024)

Renforcer l'employabilité de ceux qui souhaitent s'insérer directement après le bac et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi

Mieux préparer ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite

Comment les atteindre ?

Deux parcours différenciés

Un parcours de préparation à l'insertion professionnelle

Un parcours de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Organisation de l'année de Terminale

- Septembre à mi-mai, un tronc commun = 22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP obligatoires pour la certification
- Du 26 mai au 4 juillet 2025, un parcours différencié :

Préparation à
l'insertion
professionnelle

Une expérimentation
avec un calendrier
mis en place par et
pour l'établissement.

Préparation à la
poursuite d'études
supérieures

- Épreuves du baccalauréat en deux temps :

Première période en mai :
épreuves ponctuelles
d'enseignement général
(12-13 mai) et
professionnel

Seconde période fin juin,
intégrée dans les 6 semaines
de parcours différencié :
épreuves ponctuelles de PSE
(26 juin) et oral de projet (à
partir du 26 juin)



Soutien au parcours

- Importance sur l'ensemble du cycle de l'horaire de soutien au parcours. Sur ce temps, l'accompagnement peut porter sur :
 - Une projection vers l'enseignement supérieur en dépassant l'autocensure et en ouvrant son horizon personnel
 - Une projection vers son insertion professionnelle en faisant évoluer ses représentations du monde économique et professionnel
 - Une réflexion sur sa mobilité en appréhendant la nature des freins à la mobilité
 - Une préparation à la procédure Parcoursup

Accès à chacun des parcours

En début
d'année
scolaire



- Présentation des parcours différenciés
- Mise en place d'une fiche dialogue par l'établissement (premier souhait de parcours pour la famille, recommandations du conseil de classe, choix de l'élève et inscription dans le parcours)

À l'issue du
conseil de
classe du 1^{er}
semestre



- Recommandation du conseil de classe concernant le parcours que pourrait suivre l'élève
- Entretien entre l'élève, sa famille et un membre de l'équipe éducative
- Au terme de l'entretien, positionnement de l'élève sur un des deux parcours
- Le chef d'établissement organise le suivi des inscriptions dans l'un ou l'autre parcours et fixe la date de clôture

Avant l'entrée
dans un
parcours



- Les élèves ne peuvent intégrer le parcours de préparation à l'insertion qu'après signature d'une convention tripartite.
- Les élèves sans convention sont orientés vers le parcours de préparation à la poursuite d'études.

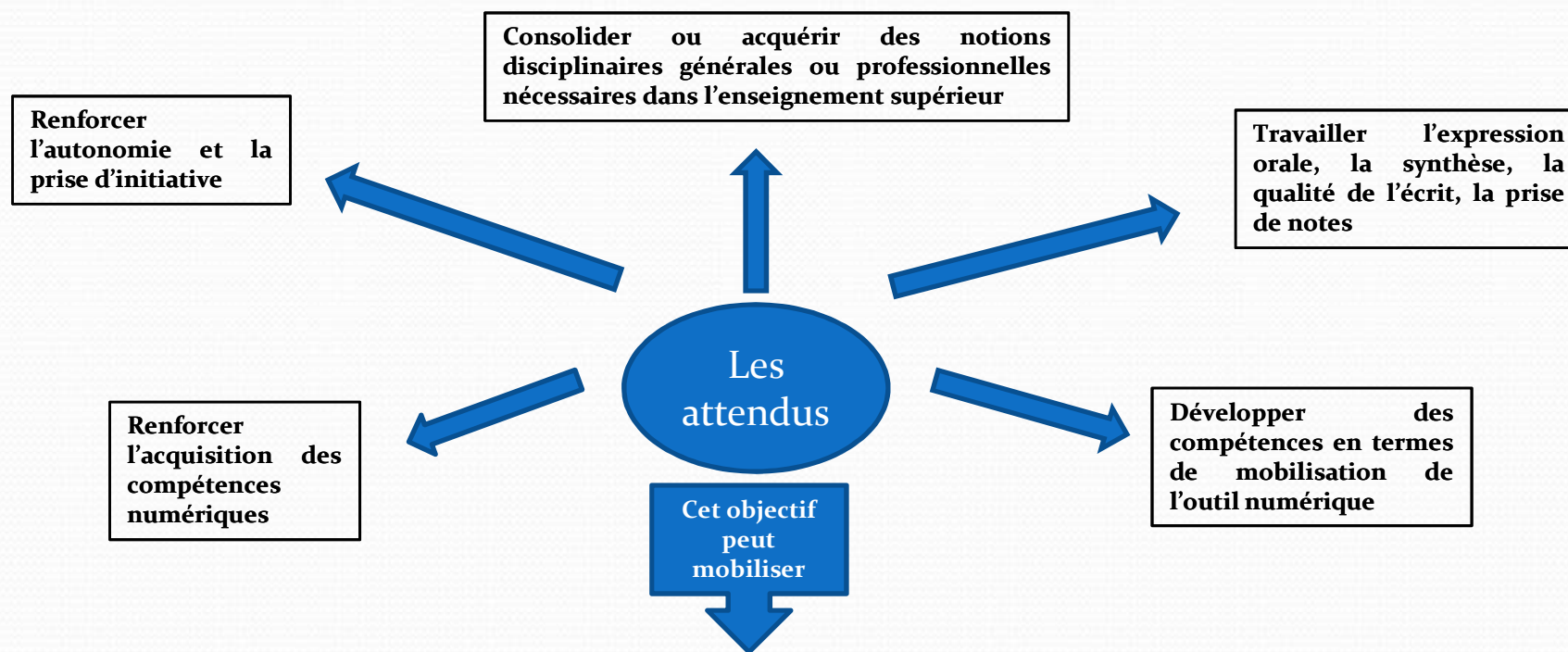
ATTENTION : les vœux ou l'absence de vœux dans Parcoursup ne déterminent pas le suivi de l'un ou l'autre parcours.



Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

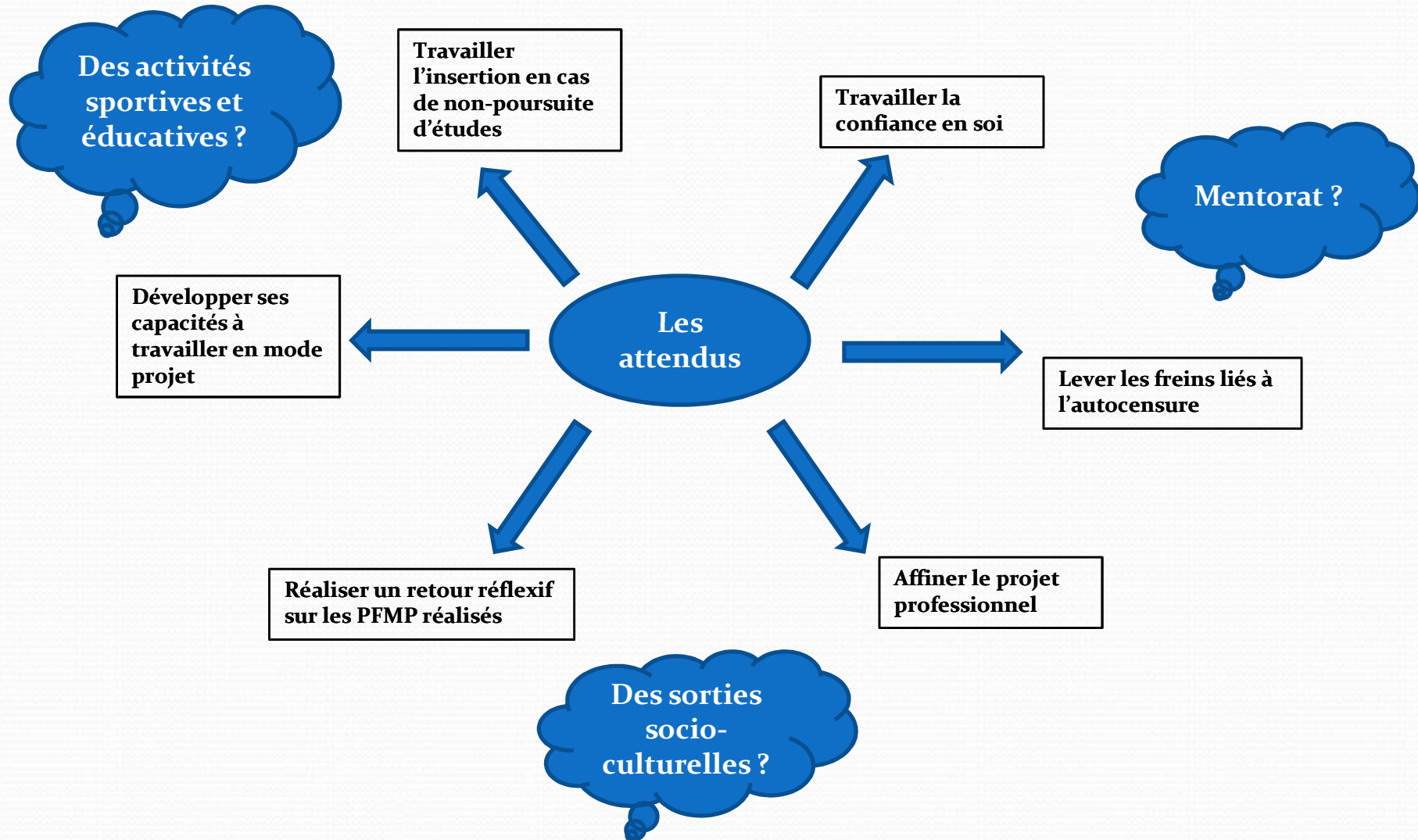
- Ce parcours associe démarche de projet, renforcements disciplinaires ciblés, prise d'autonomie et découverte de l'enseignement supérieur.
- 6 semaines d'enseignement et d'accompagnement = 25h élève + 5h de travail personnel (30 heures hebdomadaires)
- Les 25h visent deux objectifs :
 - la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique (pour deux tiers du temps)
 - le développement de compétences psychosociales (pour un tiers du temps)
- **L'appui des DDFPT sera précieux**, sur le champ de l'organisation des enseignements, la coordination et l'animation des équipes, le conseil au chef d'établissement, les relations avec les partenaires extérieurs.

La consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique

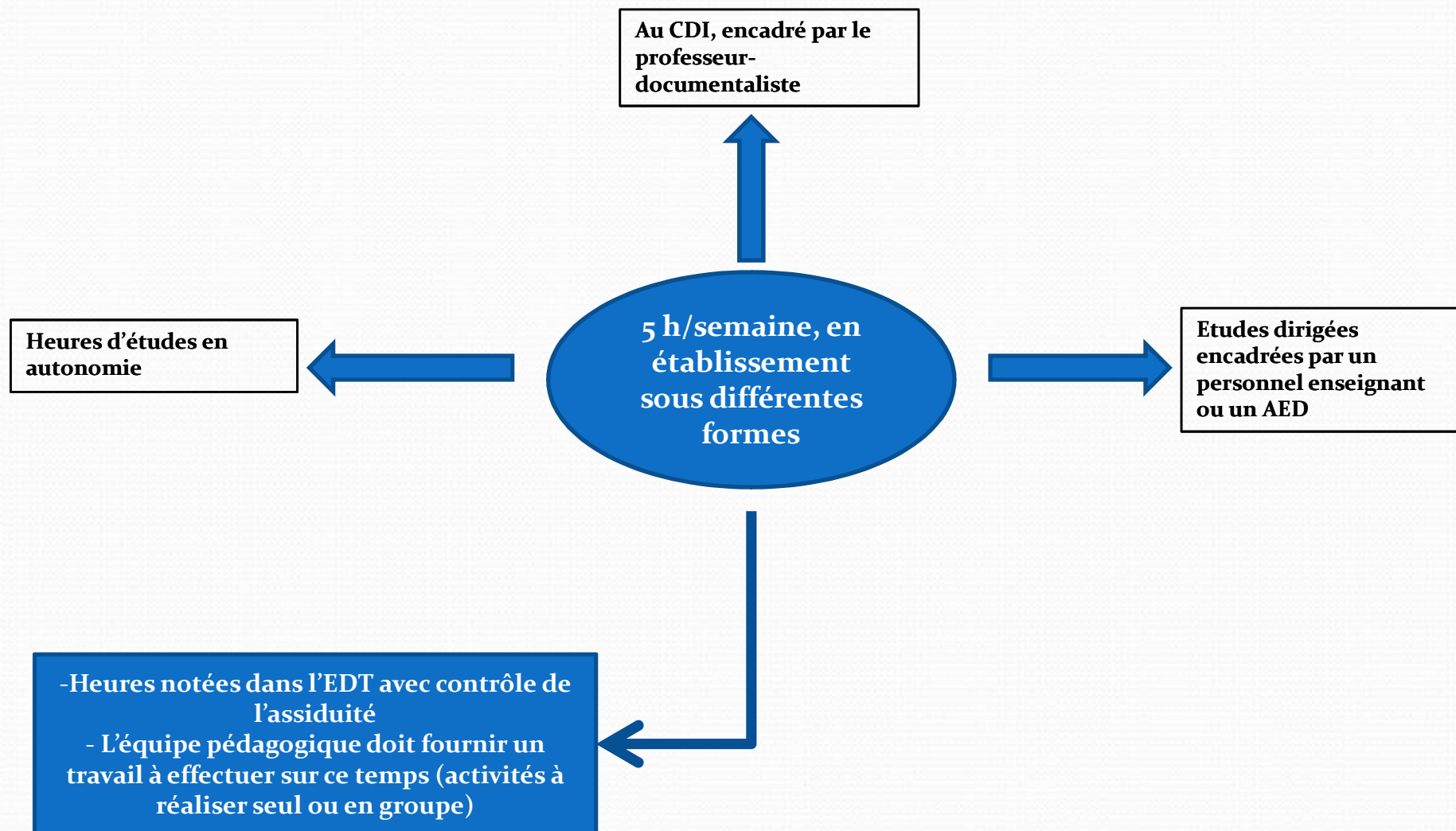


- La co-intervention enseignement général/enseignement professionnel pour rendre concrètes des notions complexes
- Des enseignants du supérieur, seuls ou en co-intervention
- Des professionnels et acteurs institutionnels du secteur

Le développement de compétences psychosociales



Le travail personnel



Grille horaire élève indicative

Enseignements	Volume horaire indicatif hebdomadaire
Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit	10 heures
Enseignements généraux	10 heures
Français, histoire-géographie et EMC	3 heures
Mathématiques/physique-chimie	3 heures
Langue vivante A/B	2 heures
EPS	2 heures
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	5 heures
Travail personnel de l'élève	5 heures
TOTAL DES HEURES	30 heures

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle

- Destiné aux élèves souhaitant une insertion directe après l'obtention de leur diplôme ou une poursuite d'études courte (MC, titre pro, CAP, FCIL)
- Parcours de 6 semaines dont 4 semaines de PFMP (26/05-20/06) = une ou plusieurs PFMP pouvant être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises
- Obligation de la convention (si pas de convention = participation au parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures)
- PFMP = versement de l'allocation mais ne rentrant pas dans le cadre de la certification (un suivi réel mais non effectué à des fins certificatives)
- Nécessité de désigner un professeur référent de l'élève
- Un temps de regroupement d'au plus quelques jours (23-24-25 juin) de tous les élèves au sein de l'établissement pour finaliser la préparation de l'épreuve de PSE et de l'oral de projet.



**Je vous remercie de votre attention.
Bonne année scolaire à toutes et tous.**